

# Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

## Séance du 13 février 2015

Le treize février deux mille quinze à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 03 février 2015

**Présents :** MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, ESQUENET Christophe, GALBY Claudine, MESTRALLET Aline, GUCHER Catherine, DELACUVELLERIE Inès

**Absents excusés :** HUGUENIN Jean-Jacques, CADOUX Suzanne (procuration à Jean-Claude MESTRALLET)

La séance est ouverte à 20h00.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme MESTRALLET Aline est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

### I – Travaux

#### ➤ **Réaménagement des locaux de la Mairie (délibération N° 1)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans la continuité de l'aménagement des locaux de la Mairie il y a lieu d'avoir une emprise sur la RD28 afin de mettre en place la rampe d'accès PMR.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité l'emprise de la RD28 et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

#### ➤ **Présentation de devis pour le déplacement de la borne incendie place Novel Cattin**

Suite à la fuite de la borne incendie un devis a été demandé pour le déplacement de celle-ci et compte-tenu du montant des travaux le conseil a refusé le devis.

Le déplacement de cette borne sera effectué lors de la mise en souterrain des réseaux secs.

A cette occasion le Maire rappelle que toutes les interventions de travaux sur les bornes incendies sont à la charge financière de la commune.

#### ➤ **Présentation de devis pour les aires de contre passement sur la route des Tours et réhabilitation du chemin du Bâtard**

Le Maire rappelle le devis qui a déjà été présenté. D'autres devis sont en attente de réception avant de prendre toutes décisions afin d'être programmé au BP 2015.

#### ➤ **Présentation du devis pour le changement du dispositif de l'horloge de l'église**

Le dispositif étant obsolète il est nécessaire de le changer.

Le Maire présente le devis de la société PACCARD pour un montant de 1 039€50.

Une subvention a été demandée au Conseil Général, dans le cadre du maintien du patrimoine local.

Le conseil municipal donne, à l'unanimité son accord sur le devis de la société PACCARD.

#### ➤ **Point sur le plan d'action des dépenses énergétiques**

Pierre COMTE poursuit les démarches auprès de l'ASDER et un premier bilan des consommations énergétiques sera établi fin avril.

### II- Point sur le rapport de la CLECT, attribution de compensation par le SIVU Scolaire le castelet (délibération N° 2)

Le Maire rappelle que la Commune a perçu la somme de 3000 € par la communauté de communes Cœur de Savoie au titre de l'attribution de compensation du scolaire. Cette somme se décompose de la manière suivante : 1500 € pour la compensation des ATSEM et 1500 € pour la compensation du Repas de midi.

La Commune doit donc reverser l'intégralité de cette somme au SIVU.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité.

### **III- Refacturation des heures de l'agent technique au SIVU Le Castelet (délibération N° 3)**

Le Maire rappelle que la mairie a mis à disposition 2 agents techniques en 2013 et 2014, pour lesquels il demande à ce que ces heures soient facturées au SIVU Scolaire le Castelet.

Pour rappel : compte-tenu que les agents bénéficient d'un emploi d'avenir, pour un agent sur 2013, 100 heures à 9€53 ont été effectuées avec une partie prise en charge par l'état à 75%, il reste 25% à la charge de la Commune soit 238€25.

Et sur 2014, 95heures à 9€53 ont été effectuées, dont 60% est pris en charge par l'état, il reste 40% à la charge de la commune soit 362€14. Soit un total de 600€39.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la refacturation de ces heures au SIVU Scolaire le castelet.

### **IV- Nouveaux horaires d'ouverture au public du secrétariat**

Les horaires actuels d'ouverture du secrétariat au public sont les mardis et vendredis de 14h à 17h45.

Compte-tenu de la mutualisation du poste secrétariat de Mairie et SIVU Scolaire, Elodie Brohan devra se rendre disponible sur les tranches d'horaires des Nouvelles Activités Périscolaires. De ce fait le Maire propose les horaires suivants : Les mardis et vendredis de 9h à 11h et de 16h et 17h45.

Ces horaires ne pourront être appliqués qu'après la décision du conseil de classe du 3 mars prochain.

Le conseil municipal délibérera sur ce changement d'horaire.

### **V- Révision des loyers (délibération n°4)**

Monsieur le maire propose de réviser les loyers des deux appartements communaux.

Il rappelle que la révision est calculée à partir de l'indice de référence des loyers (IRL).

Cet indice s'applique à tous les contrats de location régis par la loi du 06 juillet 1989 (location de logements loués vides à titre de résidence principale). Il s'applique également aux locations conventionnées.

En ce qui concerne les contrats de location des appartements communaux, ceux-ci stipulent que l'indice de base servant à la révision, est celui du 2<sup>ème</sup> trimestre. Le loyer se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Loyer actuel} \times \text{indice de référence du 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2014}}{\text{Indice de référence du 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2013}}$$

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ Décide une augmentation de 0.57%

➤ Fixe le loyer de l'appartement situé au-dessus de la mairie occupé par Mme GUCHER Claude à **291.93€/mois** sans les charges à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 selon le calcul suivant :

$$\frac{290.27 \times 125.15}{124.44}$$

➤ Fixe le loyer de l'appartement situé au-dessus de l'école occupé par Mr PAULUS à **394.98 €/mois** sans les charges à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 selon le calcul suivant :

$$\frac{392.74 \times 125.15}{124.44}$$

## X- Appel à cotisation

### ➤ SIVU assainissement Vallée du Gelon de Chamoux (délibération N° 5)

Le Maire rappelle la demande du SIVU Assainissement Vallée du Gelon en date du 15 janvier 2015, pour la participation financière de 2015 à hauteur de 7505 €.

Le conseil municipal approuve le versement de 7505 € au SIVU Assainissement Vallée du Gelon à 8 voix contre 1 abstention.

### ➤ SIVU Scolaire Le castelet

Le Maire rappelle la demande des institutrices quant à l'aide financière pour le cycle ski de fond.

Afin de faire bénéficier les enfants à ce cycle il a été demandé à la Commune de participer à hauteur de 520€.

Le conseil municipal est prêt à s'engagé à verser cette somme sous réserve d'obtenir le programme de ce cycle ainsi que le montage financier.

Aussi le conseil municipal demande à ce que les institutrices prévoient à l'avance pour les années futures, les sorties scolaires afin que la commune puisse prévoir ces sommes au budget de l'année N+1.

## XI – Questions diverses

### - Journal communal

Le journal communal est en cours d'élaboration par la commission animation.

### - Conseil général

Monsieur Georges CUGNET (TDL) étant en retraite, il est remplacé par Monsieur Daniel BUISSON.

### - Formation agent technique

Dans le cadre des emplois aidés et conformément à la loi, l'agent technique François BOUVIER bénéficiera d'une formation de 3 jours (3,4 et 5 novembre 2015) sur la « stratégie du fleurissement : réaliser un plan de fleurissement à l'échelle de la commune ».

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire  
Jean-Claude MESTRALLET

